

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 septembre 2013

DIVERSES DISPOSITIONS RELATIVES AUX OUTRE-MER - (N° 1302)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL24

présenté par
M. Dosière, rapporteur

ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« visées au premier alinéa du présent article ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision.